



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 21 Septembre 2026

L'an deux mil vingt- six et le vingt - un septembre à 18 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

MMES Marie-Noëlle RAINON, Aurélie HAUTEM, Claudine VERDONCK, Claude LOISEAU, Nadine BERTHELLEMY, Virginie LIZEUX,

MM. Jean-Louis DUTEL, Philippe TISSIER, Benoît CHER, Manuel DE BRITO

Absents :

MM. Urbain HUART, Charles MOUNIER, Martial HEMARD,

MME Véronique CHAMPY,

Votants : 10

A été nommé secrétaire : Madame Aurélie HAUTEM

Délibérations :

Délibération N° 31-2026 pour la désignation du correspondant incendie et secours : Mr Jean-Louis DUTEL est désigné à l'unanimité comme membre représentant de la commune.

Délibération N° 32-2026 pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CUGRE 2026-2032. Le choix est fait d'opter pour la possibilité de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme. Cela n'empêche pas de recevoir les demandes en format papier pour les habitants qui le souhaitent. Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 33-2026 pour la mise à jour concernant les locations de la salle polyvalente : nouveau règlement de location, des conditions de location, des tarifs, ainsi que du mode de paiement des locations. Adoptée à l'unanimité

Séance levée à 21h00

Le Maire,



Marie-Noëlle RAINON